

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 18 mars 2022

COVID-19 EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTE : La circulation du virus repart à la hausse : chacun reste acteur de la lutte contre l'épidémie

Un net rebond épidémique s'observe à l'échelle régionale ces derniers jours. L'allègement des mesures collectives va de pair avec une vigilance individuelle qui doit demeurer active.

La circulation du virus est repartie à la hausse ces 7 dernières jours dans tous les départements de Bourgogne-Franche-Comté.

Le taux d'incidence en population générale dépasse de nouveau 500 cas pour 100 000 habitants et plus d'un quart des tests de dépistage sont positifs.

Indicateurs Département	Incidence pour 100 000 habitants Du 8 au 14/03/22		Incidence des + de 65 ans pour 100 000 habitants Du 7 au 13/03/22		Positivité des tests Du 8 au 14/03/22		Nombre de personnes hospitalisées au 18/03/22		Personnes hospitalisées motif principal Covid au 18/03/22		Nombre de personnes hospitalisées en réanimation au 18/03/22		Personnes hospitalisées (réanimation) motif principal Covid au 18/03/22	
	Taux	Evolution sur une semaine	Taux	Evolution sur une semaine	Taux	Evolution sur une semaine	Nb	Evolution sur une semaine	Nb	Evolution sur une semaine	Nb	Evolution sur une semaine	Nb	Evolution sur une semaine
CÔTE D'OR	638	↗	379	↗	26,6%	↗	211	↗	86	→	18	↘	11	→
DOUBS	573	↗	432	↗	24,1%	↗	62	↗	34	↗	15	→	7	→
JURA	575	↗	397	→	26,0%	↗	67	→	19	↘	3	→	2	→
NIEVRE	547	↗	347	→	29,6%	↗	46	↗	25	→	3	↗	1	→
HAUTE SAÔNE	590	↗	448	↗	25,5%	↗	55	↘	35	↘	4	↘	4	↘
SAÔNE ET LOIRE	516	↗	421	↗	26,3%	↗	155	↗	121	↗	4	↘	4	→
YONNE	476	↗	383	↗	23,5%	↗	142	↘	71	↗	4	↘	1	↘
T. DE BELFORT	584	↗	251	↘	23,9%	↗	107	↗	74	↗	7	↗	6	↗
BFC	563	↗	397	↗	25,6%	↗	845	↗	465	↗	58	↘	36	↘

	Incidence	Incidence + 65	Taux positivité
< seuil d'attention	10	10	5%
entre seuil			
d'attention et seuil]10; 50[]10; 50[]5% ; 10%[
d'alerte			
> seuil d'alerte	50	50	10%

Contacts presse
Lauranne Cournault
Tél. : 03 80 41 99 94
Mél. : lauranne.cournault@ars.sante.fr

Chloé Tainturier
Tél. : 07 64 26 32 90
Mél. : chloe.tainturier@ars.sante.fr

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason – 2, Place des Savoirs
21035 DIJON Cedex

Dans ce contexte, chacun d'entre nous doit rester acteur de la lutte contre l'épidémie. Un ensemble de [recommandations sanitaires](#) sont applicables depuis le 14 mars et l'entrée dans une nouvelle phase d'allègement des mesures collectives.

Gestes barrières

Rappelons en particulier que le port du masque reste obligatoire dès 6 ans dans **les transports collectifs de voyageurs, dans les établissements de santé et médico-sociaux, les lieux d'exercice de professionnels de santé** (cabinets médicaux, infirmiers, pharmacies et laboratoires de biologie médicale...)

Il est d'autre part fortement recommandé dans **les lieux de promiscuité importante**, pour les personnes âgées, immunodéprimées, malades chroniques et fragiles, ainsi que pour leurs aidants ; les personnes symptomatiques ; les personnes contacts à risque ; les cas confirmés, jusqu'à 7 jours après leur sortie d'isolement.

Le guide publié par le ministère des Solidarités et de la Santé met également l'accent sur le lavage régulier des mains, « mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus », la région se classant par ailleurs en phase épidémique s'agissant de la grippe.

Vaccination

Il est rappelé que la vaccination reste essentielle dans la prévention de la contamination, de la transmission et des formes graves de la maladie. A ce titre, chaque personne doit veiller à disposer d'un schéma vaccinal complet et à jour.

Le passe sanitaire demeure obligatoire, sauf urgence, pour accéder aux hôpitaux, aux maisons de retraite, ou encore aux établissements accueillant les adultes en situation de handicap.

L'obligation vaccinale des professionnels reste en vigueur, sans changement.

2^{ème} dose de rappel

Pour relancer l'immunité et garantir le plus haut niveau de protection face au Covid-19, une deuxième dose de rappel est recommandée, à partir de 3 mois après la première, pour les personnes de 80 ans et plus, les résidents des EHPAD ainsi que les personnes immunodéprimées.

En cas de symptômes et/ou test positif

Dès lors qu'une personne est symptomatique, elle doit :

- Réaliser immédiatement un test antigénique (TAG) ou un RT-PCR, indépendamment de son statut vaccinal, d'antécédent d'infection ou de statut de contact à risque ;
- Dans l'attente du test ou de son résultat, s'isoler et réduire ses contacts ; préparer la liste des personnes avec lesquelles elle a été en contact dans les 48h précédant la date d'apparition des symptômes ; télétravailler dans la mesure du possible.

Depuis deux ans et le début de l'épidémie, la COVID-19 est responsable de 6 044 décès dans les établissements de santé de la région, 2 427 décès dans les établissements médico-sociaux.

Contacts presse
Lauranne Cournault
Tél. : 03 80 41 99 94
Mél. : lauranne.cournault@ars.sante.fr

Chloé Tainturier
Tél. : 07 64 26 32 90
Mél. : chloe.tainturier@ars.sante.fr

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason – 2, Place des Savoirs
21035 DIJON Cedex

LES RÈGLES D'ISOLEMENT

**Je suis complètement vacciné
ou j'ai moins de 12 ans***

**Je ne suis pas vacciné
ou pas complètement**

**JE SUIS
POSITIF**

JE M'ISOLE PENDANT 7 JOURS

Je peux réduire mon isolement à 5 jours
si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif
ET si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.

JE M'ISOLE PENDANT 10 JOURS

Je peux réduire mon isolement à 7 jours
si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif
ET si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.

**JE SUIS CAS
CONTACT**

PAS D'ISOLEMENT

Mais j'applique strictement les gestes barrières.

Je réalise un test antigénique ou RT-PCR ou un autotest
2 jours après avoir appris que j'ai été en contact avec
une personne testée positive.

Si l'un de mes tests est positif, je deviens un cas et je m'isole.**

JE M'ISOLE PENDANT 7 JOURS

À compter de la date du dernier contact.
Pour sortir d'isolement je dois réaliser un test
antigénique ou RT-PCR au bout de 7 jours
et avoir un résultat négatif.

Si le test est positif, je deviens un cas
et je continue à m'isoler.

15/03/2022

* Pour les enfants de moins de 3 ans, se référer au protocole spécifique des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant
** Si mon autotest ou mon test antigénique est positif, je dois confirmer le résultat par un test RT-PCR

QUEL TEST SELON MA SITUATION ?



RT-PCR

RT-PCR ou Test antigénique

Autotest

**Je suis complètement
vacciné*
ou j'ai moins de 12 ans**

• Pour confirmer
un test antigénique
ou un autotest positif.

• Si j'ai des symptômes.
• Quand j'apprends que je suis cas contact.
• Pour réduire mon isolement de 7 à 5 jours, si je suis positif
et que je n'ai plus de symptômes depuis 48 heures.

• Quand je suis cas contact à J+2 après avoir appris
que j'ai été en contact avec une personne positive.
• Quand je n'ai pas de symptômes et que je souhaite
me réassurer.

**Je ne suis pas vacciné
ou pas complètement***

• Pour confirmer
un test antigénique
ou un autotest positif.

• Si j'ai des symptômes.
• Pour sortir de mon isolement de 7 jours si je suis cas contact.
• Pour réduire mon isolement de 10 à 7 jours, si je suis positif
et que je n'ai plus de symptômes depuis 48 heures.



*conformément au pass

CONTINUONS DE PRENDRE SOIN LES UNS DES AUTRES. RESTONS PRUDENTS.



Porter un masque
dans tout établissement
de rassemblement



Porter chaque jour
des gants jetables



Se laver régulièrement
les mains soigneusement
avec du savon et de l'eau



Ne pas venir dans le salon
et éviter les embrassades



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

15/03/2022

Contacts presse
Lauranne Cournault
Tél. : 03 80 41 99 94
Mél. : lauranne.cournault@ars.sante.fr

Chloé Tainturier
Tél. : 07 64 26 32 90
Mél. : chloe.tainturier@ars.sante.fr

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason - 2, Place des Savoirs
21035 DIJON Cedex